



Déclaration du SNEP-fsu - CDEN du 1er octobre 2021

Accès aux installations sportives et pass'sanitaire

Retour sur l'accès aux équipements sportifs et la présentation du pass'sanitaire suite aux déclaration de Mme la Directrice Académique : Le Décret du 29 septembre : précise que les « *groupes scolaires et périscolaires pour l'accès aux établissements et lieux où se déroulent leurs activités habituelles* » ne sont pas soumis au pass'sanitaire. La FAQ a été modifiée en ce sens.

- **La référence à un brassage des publics disparaît. Les piscines et gymnases étant les lieux habituels d'exercice pour l'EPS, aucune présentation de pass'sanitaire n'est dorénavant exigible.**
- **Le SNEP-fsu demande néanmoins aux collectivités de réfléchir l'organisation des créneaux et/ou parcours pour éviter le brassage entre scolaire et public, notamment dans les vestiaires, pour ne pas en faire un obstacle au bon déroulement des cours d'EPS.**

Les questions d'ordre sanitaires soulevées dans la déclaration liminaire nous semblaient essentielles car la pandémie perdure. Au demeurant, nous ne devons pas oublier tout ce qu'elle a révélé voir exacerbé.

Plan de développement / rénovation des installations sportives

La baisse des capacités physiques de 25% en 50 ans confirment la nécessité de renforcer la pratique sportive. Cela passe par une augmentation du temps de pratique des élèves grâce à des installations sportives intra-muros ou a proximité immédiate pour limiter les déplacements chronophages. Les problèmes de sécurité sont aussi à prendre en compte. **Une évaluation des besoins est indispensable** afin que l'égalité d'accès aux pratiques sportives soit respectée (et ne pas générer des inégalités territoriales, ségrégations sociales). C'est grâce à des équipements de qualité que l'engagement des élèves dans les activités sera meilleure. **l'EPS est une discipline d'enseignement qui comporte des programmes et des horaires obligatoires. Les installations sportives sont les « salles de classe » de l'EPS. Les associations sportives sont également concernées.**

Sur ces questions, il nous a été permis de faire partie d'un **groupe de travail** auprès des architectes du CD et des Inspecteurs qui sont allés dans le sens de nos propositions. À ce jour nous n'avons pas eu de retours sur la prise en compte ou non de ces propositions. Nous souhaitons que la porte des discussions demeure ouverte. Le SNEP-FSU fera paraître d'ici la fin d'année un nouveau référentiel équipements intitulé « **RESET** » pour **Référentiel des Équipements Sportifs et Transition Environnementale.**

- **Pour finir sur la questions des équipements, nous regrettons que des gymnases soient encore réquisitionnés pour centre de vaccination. Cela a pour conséquence de supprimer « les salles de classe EPS ». Exemples : Collèges La Malmaison à Rueil ou Gay Lussac à Colombes**
- **Nous demandons aux collectivités de repenser son organisation pour permettre un déroulement normal des cours d'EPS et des Associations sportives.**

Plan de relance de la natation pour garantir le Savoir Nager

Concernant le savoir nager, il connaissait des écueils, mais depuis deux ans, les conditions sanitaires ont contraint les élèves à se tenir éloignés des piscines. Un investissement massif des collectivités doit venir pallier les manques engendrés.

- **Il s'agit avant tout de prévenir un problème de santé publique.**
- **Nous demandons au Conseil Départemental de prévoir un plan de rattrapage pour garantir le savoir nager, en utilisant dans un 1^{er} temps les crédits prévus non utilisés.**

Sur les questions propres aux documents fournis aux membres du CDEN

Cette année encore la tendance se confirme, nous constatons que les documents fournis aux membres du CDEN ne comportent toujours **aucune information concernant les crédits alloués à l'EPS**. Nous ne comprenons pas cette situation.

Afin de pouvoir exercer complètement nos responsabilités, nous souhaitons en tant que représentant élus des personnels pouvoir avoir connaissance de tous les éléments relatifs à l'élaboration des budgets des collèges.

Nous demandons :

- **Pour les locations d'installations sportives, des taux horaires spécifiques** (gymnases, stades) et **des budgets annuels** alloués à chaque collège. Le CD a récemment soumis à certains établissements une enquête sur leurs besoins et usages des gymnases. Nous souhaitons avoir connaissance des modalités de calcul et des critères retenus pour l'obtention de subventions. Quid d'une telle enquête pour les stades et piscines ?
- **Que des crédits de transport** soient créés et alloués sur la base des critères **besoins annuels et temps / ou distance** pour rejoindre les installations.

Par ailleurs, nous souhaitons que **l'enseignement de la natation fasse l'objet d'une attention particulière** (savoir nager, plus développement de la natation, nécessité pour l'accès aux sports nautiques, plus noyades) :

- **Une évaluation des besoins** (nous revendiquons à minima de la **natation sur deux niveaux** avec priorité au 6^{ème}s dans un 1^{er} temps). Les 5^{ème}s de cette année n'ayant pu profiter de l'enseignement de la natation l'an dernier.
- **Des crédits de location** (taux horaires ou location de lignes d'eau ?)
- **La mise en place de transport lorsque le temps de déplacement aller excèdent 10 minutes**

Encore une fois, nous ne comprenons pas pourquoi le CD refuse toujours de lever la transparence sur ces coûts pourtant connus.

- **Si le CD souhaite répondre au cas par cas, le programme cadre des collèges qui fixe les modalités d'attribution des crédits devrait être porté à la connaissance des membres du CDEN.**

Sur les questions propres aux crédits pédagogiques

La globalisation des crédits provoque une inégalité de traitement très grande entre les établissements (les petits collèges étant défavorisés). Et dans les EPLE, la concurrence entre les disciplines ne favorise pas l'EPS. Les besoins spécifiques ne sont pas pris en compte pour cette discipline. Il y a pourtant des taux spécifiques pour certaines formations dans le barème, des aides pour l'acquisition des manuels scolaires.

- **C'est pourquoi nous demandons qu'une ligne indicative spécifique EPS et/ou qu'un pack-matériel EPS soient créés en fonction des APSA pratiquées dans ou hors dotation et que des dotations pour le renouvellement du gros matériel soit proposées (pour les collèges qui ouvrent également).**
- **À minima, le CDEN pourrait présenter dans ses documents une préconisation de budget par élèves (3 euros / élèves)**

Sections sportives

Pour ceux qui disposent de sections sportives, rien n'est prévu.

- **Nous demandons que leurs besoins particuliers soient étudiés afin qu'ils puissent disposer de dotations spécifiques comme cela existe dans d'autres départements .**